

Ancien Code article BPU concession	Nouveau Code article BPU concession	Définition	Unité	Prix unitaire (€HT)
PN1 (supprimé)				
PN2 (modifié)	DEC11	Forfait pour reprise de branchement de diamètre Ø100 ou Ø150 lors du déplacement d'un hydrant compris entre 1 et 3,50m		
		<p>Ce prix rémunère, au forfait, la modification d'un branchement incendie de diamètre Ø100 ou Ø150. La longueur, entre 1 et 3,5m, est mesurée de l'axe du raccordement sur la canalisation de branchement existant à l'axe de l'hydrant déplacé.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de chantier, - Les frais de maîtrise d'ouvrage, - Les frais de maîtrise d'œuvre, - La coordination d'une intervention mutualisée avec le titulaire du marché « Création, renouvellement, réparation et déplacement des bouches et poteaux incendie », - La signalisation et le balisage, - Les démolitions de chaussée, bordures et trottoir quelle que soit la nature du revêtement, - Les terrassements au droit de l'hydrant existant, au droit de l'implantation projetée et le finisage entre les deux y compris toutes sujétions de blindage de la fouille, - Le pompage et l'évacuation des venues d'eau en fond de fouille le cas échéant, - Le raccordement sur la canalisation de branchement y compris toutes sujétions de pompage liées à la vidange du branchement, - La fourniture et la pose des pièces, y compris l'essai de réglage, - Le remblaiement et le compactage des fouilles, - Les réfections de chaussée, bordures et trottoir quelle que soit la nature du revêtement et la surface de réfection (y compris les surfarçeurs le cas échéant). <p><i>Au delà de 3,50m, le prix DEC14 sera appliqué pour les mètres supplémentaires.</i></p>	F	1 890,00
PN3 Modifié	DEC12	Forfait pour création de branchement incendie de diamètre Ø100 ou Ø160 et d'une longueur inférieure ou égale 3,50m		
		<p>Ce prix rémunère, au forfait, la création d'un branchement incendie de diamètre Ø100 ou Ø150, d'une longueur inférieure ou égale 3,50m et quelle que soient le diamètre et la profondeur de la conduite sur laquelle il est raccordé.</p> <p>La longueur est mesurée de l'axe du raccordement sur la conduite principale à l'axe de l'hydrant.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de chantier, - Les frais de maîtrise d'ouvrage, - Les frais de maîtrise d'œuvre, - La coordination d'une intervention mutualisée avec le titulaire du marché « Création, renouvellement, réparation et déplacement des bouches et poteaux incendie », - La signalisation et le balisage, - Les démolitions de chaussée, bordures et trottoir quelle que soit la nature du revêtement, - Les terrassements y compris toutes sujétions de blindage de la fouille, - Le pompage et l'évacuation des venues d'eau en fond de fouille le cas échéant, - Le raccordement sur la conduite principale y compris toutes sujétions de pompage liées à la vidange de la canalisation, - La fourniture et la pose des pièces, y compris l'essai de réglage, - Le remblaiement et le compactage de la fouille, - Les réfections de chaussée, bordures et trottoir quelle que soit la nature du revêtement et la surface de réfection (y compris les surfarçeurs le cas échéant). <p>En cas de création de branchement en cours de pose de canalisation principale, le prix DEC13 sera appliqué en moins-value.</p> <p><i>Au delà de 3,50m, le prix DEC14 sera appliqué pour les mètres supplémentaires.</i></p>	F	6 134,00

PN4	DEC13	Moins-value pour création de branchement incendie de diamètre Ø100 ou Ø150 sur une conduite en cours de pose		
		<p>Ce prix rémunère, au forfait, la moins-value liée à la création d'un branchement incendie de diamètre Ø100 ou Ø150, sur une conduite en cours de pose, quels que soient le diamètre, la profondeur de la conduite sur lequel il est raccordé, la nature des revêtements et la superficie des réflexions.</p> <p>Ce prix s'applique en complément du prix DEC12</p>	F	-1 764,00
PN5	DEC14	Forfait pour mètre supplémentaire au-delà de la longueur forfaitaire de 3,6ml		
		<p>Ce prix rémunère le mètre supplémentaire de branchement incendie de diamètre Ø100 ou Ø150 au-delà des 3,60m de longueur forfaitaire.</p> <p>La longueur est mesurée de l'axe du raccordement sur la conduite principale à l'axe de l'hydrant, déduction faite des 3,50m des forfaits pour création de branchement ou pour modification du branchement suite à déplacement.</p> <p>Ce prix comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'installation de chantier, - Les frais de maîtrise d'ouvrage, - Les frais de maîtrise d'oeuvre, - La coordination d'une intervention mutualisée avec le titulaire du marché « Création, renouvellement, réparation et déplacement des bouches et poteaux incendie », - La signalisation et le balisage, - Les démolitions de chaussée, bordures et trottoir quelle que soit la nature du revêtement, - Les terrassements y compris toutes sujétions de blindage de la fouille, - Le pompage et l'évacuation des venues d'eau en fond de fouille le cas échéant, - La fourniture et la pose des pièces, y compris l'essai de réglage, - Le remblaiement et le compactage de la fouille, - Les réflexions de chaussée, bordures et trottoir quelles que soient la nature du revêtement et la surface de réflexion (y compris les surlargeurs le cas échéant) <p>Ce prix s'applique en complément des prix DEC11 et DEC12.</p>	ml	832,00